



CONSEIL D'ADMINISTRATION

⊞

SÉANCE du 12 octobre 2016

RÉSOLUTION N°2016 - 13

Cession d'un immeuble de l'ONF

Vu l'article D 222-7 du code forestier ;

Vu la résolution n° 2011-18 du 7 décembre 2011 relative aux transactions immobilières prorogée par la résolution 2016-08 du Conseil de ce jour ;

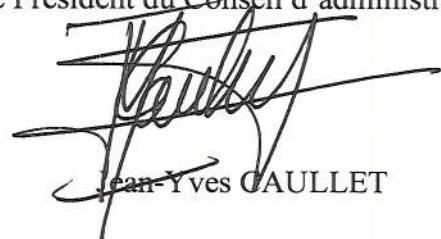
Vu l'installation provisoire d'une partie des services de la direction générale de l'ONF à l'Arboreal (Montreuil) et, en conséquence, l'inutilité de l'immeuble situé au 32 avenue de Saint Mandé ;

Sur proposition du directeur général

Le Conseil d'administration,

autorise la cession des lots détenus par l'ONF dans la copropriété sise 32 avenue de Saint Mandé, immeuble devenu inutile au service, à un prix supérieur à 3 M€ net vendeur.

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET